COBAT 2018 - FICHE 3 : MODIFICATION DE LA DESTINATION OU DE L'UTILISATION D'UN BIEN BÂTI ET/OU MODIFICATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

DOCUMENTS COMMUNS

- **demande de permis** (formulaire annexe 1)
- **note explicative** (principales options du projet et dispositions prévues pour remédier aux éléments susceptibles de nuire au voisinage)
- **photos significatives** (photos récentes du bien, des bâtiments contigus et du voisinage) en couleur, de dimensions suffisantes, numérotées et présentées sur A4 (endroits de prise de vue indiqués sur le plan d'implantation)
- **titre de propriété ou attestation du notaire** (si l'acte date de moins de 6 mois)
  Tél: 0257/742.00- rzsj.bureau.bruxelles1@minfin.fed.be
- **preuve du paiement** des frais de dossiers

DOCUMENTS SELON OBJET DE LA DEMANDE

- **plan de localisation** permet de situer le bien dans le tissu urbain environnant (orientation et échelle entre 1/10 000 et 1/1 000) cfr BRUGIS
- **plan d'implantation de type C**
- **plans de réalisation** (situation existante et projetée, au besoin, sur des plans séparés) échelle 1/50 ou 1/20 (si +de 10 niveaux, +de 50m de façade ou +de 2500 m² : 1/100 ou 1/200 si tjs lisible) comprenant :
  - une vue en plan de tous les niveaux concernés (si création de logement : pour chaque local, superficie de plancher, superficie éclairante et hauteur sous plafond)
  - une vue en plan schématique des autres étages si nécessaire à la compréhension
- **plans de synthèse en A3** présentation étudiée pour permettre une bonne lisibilité (si plan de réalisation > A3)

TOUS LES PLANS pliés au format A4 avec une présentation verticale du cartouche (objet de la demande, date, échelle, numéro, indice, dénomination des plans, adresse du bien, coordonnées du demandeur.
Les dessins sont cotés et hachurés ou tramés, suivant un répertoire à reprendre en légende. Ils font apparaître, sans équivoque et de façon contrastée, les diverses interventions (démolitions, constructions, aménagements, destination, utilisation...). Tous les plans sont signés par le demandeur.

- En cas d'enquête publique, une **version électronique** du dossier à charger sur **mypermit.urban.brussels**. Les modalités de dépôt sont précisées dans l'attestation de dépôt du dossier papier.

DOCUMENTS EXIGES LE CAS ECHEANT

- **avertissement au propriétaire** (annexe 2) signé par le propriétaire ou accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire
- **avertissement aux copropriétaires** (représentés le cas échéant par le syndic) signé par tous les copropriétaires ou par le syndic ou accompagné du récépissé de l'envoi recommandé
- copie du **mandat** si demande introduite par un mandataire
- formulaire de **demande d'avis au SIAMU** et sa fiche descriptive annexe*
  VOIR SITE : www.brandweer-pompiers.brussels
- **proposition PEB*** et la preuve du dépôt ou de l'envoi à Bruxelles Environnement de l'étude de faisabilité intégrée visée à l'article 2.2.7 du CoBRACE

* pas requis si régularisation en application de l'article 330§3 du CoBAT mais fournir une **note, accompagnée d'éléments probants**, permettant de démontrer la date de réalisation (ou au moins qu'elle est antérieure au 1er janvier 2000) ainsi que l'**avis du SIAMU et les plans** cachetés si pas dispensé.